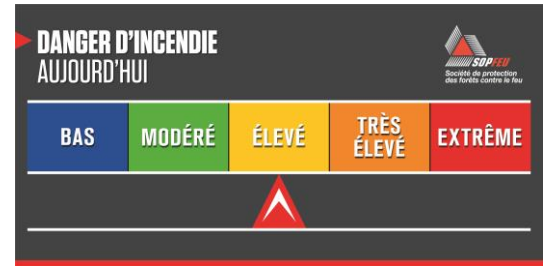


LE CALCUL DU DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie est établi à partir des relevés de plus de 190 stations météorologiques à travers la province. Il renseigne sur la facilité d'allumage du combustible et sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie, en regard de la vitesse de propagation et de la quantité de combustibles disponibles.



Le danger d'incendie est établi par région. Ainsi, des averses locales ne modifieront pas nécessairement son degré, puisqu'il doit refléter la réalité de la majeure partie de cette région.

BAS

- Incendie de faible intensité à propagation limitée.

MODÉRÉ

- Incendie de surface se propageant de façon modérée. Il se contrôle généralement bien.

ÉLEVÉ

- Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes. Il pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.

TRÈS ÉLEVÉ

- Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.

EXTRÊME

- Incendie de cimes de forte intensité. Il se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.

AU PRINTEMPS, IL FAUT ÊTRE TRÈS PRUDENT!

Le danger d'incendie diffusé par la SOPFEU réfère à des conditions qui prévalent en forêt. En terrain dégagé, dans un combustible léger tel que l'herbe, le foin ou les branches, il fluctue davantage. Une légère pluie contribue à faire chuter le danger d'incendie. En contrepartie, quelques heures d'ensoleillement ou encore l'effet du vent entraîneront un assèchement rapide du combustible.

Les résidents devront être particulièrement vigilants au printemps. En effet, même s'il y a encore des plaques de neige en forêt, dans les endroits dégagés, le combustible peut être suffisamment sec pour propager le feu.

COMMENT S'INFORMER?

S'informer du danger d'incendie constitue le comportement préventif par excellence. Pour ce faire, vous pouvez télécharger les applications SOPFEU pour téléphones intelligents ou vous rendre au www.sopfeu.qc.ca pour vous abonner à l'alerte courriel! Vous pouvez également vous procurer l'icône du danger d'incendie et l'afficher sur votre page Internet.

Fev. 2017